

Ordre du jour
RÉUNION EXTRAORDINAIRE DE LA CSFY
Vendredi 21 février 2020 aux bureaux de la CSFY

Une dérogation au préavis de 7 jours, pour l'annonce de la réunion extraordinaire, a été demandée.

1. Ouverture de l'assemblée

C'est avec reconnaissance et respect que nous tenons à souligner le fait que nous vivons et travaillons sur le territoire traditionnel de la Première nation Kwanlin Dün et du Conseil de Ta'an Kwäch'än.

- 1.1 Appel à l'ordre et recensement
- 1.2 Lecture et ajout(s) à l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Déclaration de conflit d'intérêts

2. Délégations – s. o.

3. Agenda automatique – s. o.

4. Informations/planification – s. o.

5. Huis clos

- 5.1 Recours judiciaire
- 5.2 Point provenant du huis clos

6. Levée de l'assemblée